

ARRETE MUNICIPAL n° 2026-117

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

**Objet :
Réglementation de la circulation
Route d'Epagny**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la permission de voirie du Département de la Haute-Savoie n°2026-02461 du 06 Juillet 2026.
- Vu la demande présentée par l'entreprise **Charvin JC – Saint-Jorioz** relative à des travaux de terrassement pour un branchement AEP pour le compte du Grand Annecy.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers courants,

ARRETE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement des chantiers, la circulation **route d'Epagny, au droit du n°843, sera alternée par feux tricolores trois jours dans la période du 20/07/2026 au 04/09/2026.**

Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état ainsi que tous marquages au sol défectueux et de respecter les recommandations de la permission de voirie établie par le Département de la Haute-Savoie.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le responsable du CERD de Saint-Jorioz.
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (sarl-charvin-j-c-et-fils-d@demat.sogelink.fr)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

SAINT-JORIOZ,
Le 09/07/2026

Le Maire,
Michel Beal

